

● (1425)

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, de toute évidence la question est la même, et il serait ridicule de me contredire et de fournir une autre réponse que celle que je viens de donner. Mais qu'il me soit permis, par le biais de cette question, de dire au très honorable chef de l'opposition, qui a interrogé le très honorable premier ministre sur le sujet, que pour autant que je suis en cause, puisqu'il a mentionné mon nom dans sa question, que je n'ai jamais lu la lettre qu'il a mentionnée, et que je n'en ai appris l'existence qu'à deux heures, le 6 novembre 1980.

[Traduction]

LE COMITÉ SPÉCIAL MIXTE—L'ASSURANCE QUE LES DÉLIBÉRATIONS SERONT TÉLÉVISÉES

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré à la Chambre le 24 octobre dernier que le comité pouvait décider ou non de téléviser ses délibérations, mais Madame le Président a jugé qu'elle ne peut autoriser l'usage de la télévision à moins que la Chambre ne lui accorde cette autorisation. Étant donné, donc, l'importance historique du débat constitutionnel et le droit des Canadiens d'assister à ce débat grâce à la télévision, le premier ministre assurera-t-il à la Chambre que le gouvernement présentera une motion aujourd'hui autorisant la télédiffusion de ses délibérations?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, c'est la répétition exacte de la question qui m'a été posée par le chef de l'opposition officielle.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Il est question de ce que le chef du Nouveau parti démocratique appelle une décision, mais qui, à mon avis, n'en est pas une. Le voisin de pupitre du député pourrait peut-être nous dire si un Orateur rend une décision dans une lettre quand aucun député de ce côté-ci de la Chambre, sauf peut-être quelques-uns, n'en a pris connaissance. Par conséquent, je ne peux concevoir comment l'opposition officielle peut soutenir sérieusement qu'une décision a été rendue, alors que personne à la Chambre ou presque n'en connaît l'existence.

M. Baker (Nepean-Carleton): La voici.

M. Clark: Smith est-il une nullité aussi?

M. Trudeau: Je vois le barbu là-bas qui veut avoir la parole, et il vaudrait peut-être mieux que vous la lui donniez, madame le Président, puisqu'il veut poser une question.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Madame le Président, le premier ministre sait très bien que cette réponse n'est pas seulement une sottise, mais aussi la pire des pédanteries.

Depuis le référendum, certains députés des trois partis représentant en quelque sorte les quatre coins du pays ont

Questions orales

décidé de mettre de côté le particularisme politique pour élaborer des propositions d'amendement constitutionnel susceptibles d'unir le pays. Le premier ministre n'admettra-t-il pas que dans la réforme constitutionnelle, le processus démocratique est aussi important que la substance des amendements proposés?

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Si le premier ministre admet cela, pourquoi refuse-t-il maintenant de dire que les Canadiens auront le droit d'assister à la télévision à l'un des plus importants débats de l'histoire de notre pays?

M. Trudeau: Madame le Président, je reproche au député d'avoir posé sa première question en s'appuyant sur une prétendue décision qui n'a pas été rendue, et de m'avoir demandé ensuite de justifier l'attitude du gouvernement en fonction d'une décision qui n'existe pas. S'il tient à dire que c'est là faire preuve de pédanterie, libre à lui. Mais il aurait lui-même fait preuve de moins de pédanterie s'il avait tout simplement posé sa question sans la faire précéder d'un mensonge.

Pour ce qui est de mon attitude et de celle du gouvernement à cet égard, elle veut que le comité décide lui-même ce qu'il veut. Si les députés ont des idées très arrêtées à ce sujet, ils sont représentés au sein du comité. Je suis sûr que s'ils y tiennent, ils pourront soulever de nouveau la question. Quant à moi, je n'en fais pas partie. Je me conforme au Règlement de la Chambre...

Une voix: Vous bâillonnez votre propre clique.

M. Trudeau: ... en ne donnant pas de directives au comité.

M. Clark: Ce n'est pas là l'interprétation de la présidence.

M. Trudeau: Je crois qu'en de toutes autres circonstances, les députés de l'opposition voudraient que je me comporte ainsi.

M. Broadbent: Madame le Président, nous constatons que le gouvernement a tout à fait renoncé à prendre les choses en main, alors qu'il devrait au contraire orienter le débat.

Des voix: Bravo!

● (1430)

M. Broadbent: Comme un seul membre libéral de ce comité, le député de Lincoln auquel, selon les rumeurs, on aurait songé pour assumer la présidence du comité, était en faveur d'un débat public télévisé, le premier ministre va-t-il au moindre admettre la vérité, à savoir que c'est son gouvernement et son parti qui ont décidé que les débats ne seraient pas télévisés pour permettre aux Canadiens de les suivre?

M. Trudeau: Madame le Président, l'honorable représentant me demande d'admettre la vérité. J'ai dit la vérité à ce sujet.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je trouve cela vraiment offensant.

M. Clark: Trouvez-vous la vérité offensante?